

**QUIKRETE®****CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

## A10 : Produits à base d'eau

**FICHE TECHNIQUE SANTÉ/SÉCURITÉ**  
(Conforme à OSHA 29 CFR 1910.1200)

### SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

The QUIKRETE® Companies  
5 Concourse Parkway, Suite 1900  
Atlanta, GA 30328

Numéro de téléphone d'urgence  
INFOTRAC 800 535-5053  
Numéro de téléphone pour informations  
800 282-5828

SDS A10  
Révision : mai-17

**QUIKRETE® Nom du produit**  
MORTIER POUR FOYER

**N° code**  
8620

**Utilisation du produit :** Ciment réfractaire à base de silicate

Voir la plus récente révision de ce document à [www.QUIKRETE.com](http://www.QUIKRETE.com).

### SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Corrosion cutanée – Catégorie 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : exposition répétée – Catégorie 2

Toxicité orale aiguë – Catégorie 4

#### 2.2a Mot de signalement DANGER!

#### 2.2b Mentions de danger

Cause des brûlures sévères et des dommages sérieux aux yeux

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Dangereux en cas d'ingestion

#### 2.2c Pictogrammes

**QUIKRETE**<sup>®</sup>**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™****2.2d Mentions de danger**

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

Portez des gants imperméables, comme le nitrile ou le néoprène et une protection oculaire et des vêtements.

Lavez-vous avec soin après la manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit.

Utilisez uniquement dans un endroit avec une bonne ventilation.

Ne respirez pas la poussière, les vapeurs, la fumée

Conservez dans le contenant original. Ramassez les déversements pour éviter les dommages au matériel. Rangez dans un contenant résistant à la corrosion avec une doublure intérieure résistante.

Si sur votre peau (ou vos cheveux) : Retirez immédiatement tout vêtement contaminé et bien le laver avant de le reporter. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

Si dans vos yeux : Rincez bien avec de l'eau pendant plusieurs minutes, si c'est possible enlevez vos verres de contact et continuez à rincer.

Si avalé : Rincez la bouche, ne PAS faire vomir. Consultez immédiatement un médecin.

**Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.**

Disposez des contenants et du contenu en respectant les règlements locaux.

**2.3 Renseignements supplémentaires**

**2.3A HNO<sub>2</sub> – Dangers divers non classés** : Sans objet

**2.3B Toxicité aiguë inconnue** : Aucune

**SECTION III – INGRÉDIENTS DANGEREUX/RENSEIGNEMENTS IDENTIFICATEURS**

<b>Composants dangereux</b>	<b>CAS N°</b>	<b>% par poids</b>
Kaolinton	1332-58-7	40-50
Silicate de sodium	1344-09-8	40-50
Eau	7732-18-5	10-30
Métasilicate de calcium	13983-17-0	5-10
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	0-2

SDS A10

QUIKRETE Companies, LLC

5/31/2017

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

Les gammes de composition sont fournies en raison de la variabilité entre lots.  
Aucun des constituants de ce produit n'est de toxicité inconnue.

---

#### SECTION IV – MESURES DE PREMIERS SOINS

---

**Informations générales :**

Enlevez immédiatement tout vêtement taché par le produit.

**Après l'inhalation :** Déplacez-vous à l'air frais et installez-vous confortablement.

**Après un contact avec la peau :** Retirez immédiatement tout vêtement contaminé et bien le laver avant de le reporter. Rincez la peau ou les cheveux à l'eau.

**Après un contact avec les yeux :** Rincez bien avec de l'eau pendant plusieurs minutes, si c'est possible enlevez vos verres de contact et continuez à rincer. Appelez immédiatement un médecin.

**En cas d'avalément :** NE PAS provoquer de vomissements. Ne donnez jamais rien par la bouche à quelqu'un qui est inconscient.

**Symptômes aigus/à retardement :** Consultez rapidement un médecin, si les symptômes sont importants et persistants.

---

#### SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

---

**5.1 Inflammabilité du produit :** Ininflammables et incombustibles

**5.2 Moyens d'extinction appropriés :** Traitez pour les matériaux environnants

**5.3 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :** Aucun

**5.3a Produits de combustion :** Aucun

**5.3b Risques d'explosion en présence de substances diverses :** Non-explosif en cas de coups

---

#### SECTION VI – MESURES POUR DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

---

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :** Portez un équipement de protection (voir section VIII). Les personnes non protégées doivent rester éloignées.

**6.2 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout/les eaux de surface ou la nappe phréatique.

Disposez des contenants et des matériaux dont vous ne voulez plus en respectant les règlements locaux.

---

**SECTION VIII – MESURES À PRENDRE POUR LE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

---

**8.1 Composants avec des valeurs limites à surveiller sur le lieu de travail :**

Composants dangereux	N° CAS	PEL (OSHA) mg/M <sup>3</sup>	VLE (ACGIH) mg/M <sup>3</sup>
----------------------	--------	---------------------------------	----------------------------------

Aucune

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Utilisez une ventilation appropriée afin de conserver les taux d'exposition sous les limites d'exposition recommandées.

**8.3 Mesures générales de protection et d'hygiène**

Maintenez à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirez immédiatement les vêtements souillés ou contaminés. Lavez toujours les mains avant les pauses et en fin de travail. Évitez tout contact avec les yeux ou la peau. Ce produit peut graver la vitre, l'émail, l'aluminium et autres métaux.

**8.3a Équipement de protection personnelle****Protection pour les mains :**

Portez des gants de la longueur appropriée afin de bien vous protéger en cas d'éclaboussures. Les gants en nitrile, néoprène et PVC offrent une protection adéquate en cas de contact accidentel.

**Protection oculaire :**

Portez une protection oculaire appropriée (des lunettes de protection bien ajustées pour vous protéger contre la poussière et les éclaboussures).

**Protection respiratoire :**

Non requis sous des conditions d'utilisation normales.

---

**SECTION IX – CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES**

---

**Informations générales****Apparence**

Forme : Pâte

Couleur : Noir, chamois, gris

Odeur : Acétate de vinyle

**Valeur du pH à 20 °C (68 °F) :** Non disponible**Point d'ébullition/intervalle d'ébullition :** Ne s'applique pas**Auto-inflammable :** Le produit n'est pas auto-inflammable.**Pression de vapeur à 21 °C (70 °F) :** Sans objet**Densité à 25 °C (77 °F) :** 1,8**Solubilité dans/miscibilité avec****l'eau :** Partiellement soluble jusqu'au thermodurcissement**Contenu en COV :** 0 g/L COV

---

**SECTION X – Stabilité et réactivité**

---

**10.1 Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

**10.2 Stabilité chimique**

Normale dans des conditions d'utilisation normales. Entreposez dans un endroit sec.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions d'utilisation normale.

**10.4 Décomposition thermique/conditions à éviter**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.5 Matières incompatibles**

Le produit peut graver la vitre

**10.6 Décomposition dangereuse ou sous-produits**

Aucun connu

---

**SECTION XI – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

---

**11.1 Voies privilégiées d'administration :** Contact avec la peau ou les yeux, ingestion ou inhalation.

**11.2 Symptômes associés aux caractéristiques physiques/chimiques/toxicologiques :**

**Inhalation :** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

**Contact avec la peau :** Cause des irritations cutanées.

**Contact avec les yeux :** Provoque des dommages oculaires sérieux.

**Ingestion :** Dangereux en cas d'ingestion.

**11.3 Effets différés et immédiats connus ainsi que les effets chroniques induits par une exposition à court et à long termes****À court terme**

Corrosion/irritation cutanée : Cause des brûlures sévères de la peau.

Dommages/irritations graves aux yeux : Provoque des dommages oculaires sévères.

Sensibilisation respiratoire : Non disponible

Sensibilisation de la peau : Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique : Aucun connu

Risque d'aspiration : Non disponible

**Long terme**

Cancérogénicité : Non disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Non disponible

Toxicité de la reproduction : Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées : (Catégorie 2) Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Effets antagonistes/synergiques : Non disponible.



**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

## SECTION XII – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Écotoxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5 Autres effets négatifs

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS D'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthode d'évacuation des déchets

Le produit se nettoie facilement lorsqu'il est mouillé; la matière devient dure en séchant et adhère fermement. Le produit peut avoir des bordures coupantes lorsqu'il est durci. L'emballage et le matériel peuvent être enfouis. Par contre, le matériel devrait être recouvert afin de réduire au minimum la génération des poussières dans l'air. Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la RCRA (40CFR 261) ou CERCLA (40CFR 117 et 302). Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

### 13.2 Autres considérations pour l'élimination

#### Emballages vides non nettoyés

**Recommandations :** Jeter en respectant les règlements locaux, provinciaux ou fédéraux.

**Agent nettoyant recommandé :** Eau, agents nettoyants si nécessaire.

## SECTION XIV – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

	DOT (É.-U.)	TMD (Canada)
<b>Numéro ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé
<b>Désignation officielle de transport ONU</b>	Non réglementé	Non réglementé
<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non réglementé	Non réglementé
<b>Groupe d'emballage (le cas échéant)</b>	Non réglementé	Non réglementé



**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

#### 14.1 Dangers pour l'environnement :

Non disponible

#### 14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

#### 14.3 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne pas manipuler le produit tant que toutes les précautions de sécurité n'auront pas été lues et comprises.

---

### SECTION XV – AUTRES INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

---

#### 15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement/législation spécifique aux produits chimiques

##### Canada

**Classification SIMDUT :** Considéré comme un matériau dangereux selon le Règlement sur les produits dangereux tel que défini par les Règlements sur les produits contrôlés et est soumis aux exigences du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) de Santé Canada. Ce document est conforme aux exigences du SIMDUT de la Loi sur les produits dangereux et du Règlement sur les produits contrôlés.

#### 15.2 Norme fédérale (É.-U.)

##### Composants SARA 302/311/312/313

Aucun produit chimique dans ce matériel n'est soumis aux exigences de déclaration de SARA titre III Section 302, 311, 312 ou 313.

**RCRA :** Non classé à titre de déchet dangereux en vertu de la loi *Resource Conservation and Recovery Act* ou de ses règlements, *40 CFR § 261 et seq.*

**CERCLA :** Non classé à titre de substance dangereuse en vertu de la loi *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA)*, *40 CFR §302.*

**Planification de secours et le droit à l'information (SARA titre III) :** Pas une substance extrêmement dangereuse en vertu de la section 302, et elle n'est pas un produit chimique toxique soumis à la section 313.

**NTP :** Non classé comme étant un carcinogène connu.

**Carcinogènes OSHA :** Non inscrit.

#### 15.3 Lois de droit de connaître des États California Prop. 65 Components

**CEMENT & CONCRETE PRODUCTS™**

**AVERTISSEMENT** : Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus par l'État de la Californie pour causer le cancer, des malformations congénitales ou autres problèmes de reproduction.

**15.4 Inventaire mondial**

**LIS** Tous les composants de ce produit se retrouvent sur la liste LIS canadienne.

**TSCA n°** : La silice cristalline (quartz) apparaît dans l'inventaire TSCA de l'EPA en vertu de CAS N° 14808-60-7. Tous les composants sont énumérés dans l'inventaire TSCA.

---

**SECTION XVI – AUTRES INFORMATIONS**

---

**Dernière mise à jour : mai 31, 2017**

**REMARQUE** : Les informations et les recommandations ci-incluses sont basées sur des données qui sont vraisemblablement exactes. Cependant, aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, n'est faite en ce qui concerne les informations contenues dans ce document. Nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons toutes responsabilités pour les effets nocifs qui peuvent être causés par l'exposition à la silice qui se trouve dans nos produits.

Préparé par

The QUIKRETE Companies, LLC

**Fin**